



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 014

Le mercredi 26 novembre 2025

Président : Terry Sheehan



Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

Le mercredi 26 novembre 2025

• (1635)

[Traduction]

Le président (Terry Sheehan (Sault Ste. Marie—Algoma, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la réunion n° 14 du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes. Nous reconnaissons que nous nous réunissons sur le territoire non cédé du peuple algonquin anishinabe.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mercredi 24 septembre 2025, le Comité poursuit son étude des services de police et de sécurité publique autochtones.

Avant de souhaiter la bienvenue à notre premier groupe de témoins, pour ceux qui se joignent à nous en ligne, si vous voulez attirer l'attention du président, veuillez utiliser la fonction « lever la main ». Le greffier et moi vous donnerons la parole.

Par vidéoconférence, nous accueillons parmi nous aujourd'hui, de la Première Nation de Garden River, la cheffe Karen Bell.

Nous allons peut-être devoir suspendre la réunion et vérifier le son. L'audio nous cause des problèmes depuis quelques semaines. Nous veillerons à ce qu'il fonctionne pour les interprètes.

En personne, nous recevons Sandra DeLaronde, cheffe de projet, Gi-Ganawenima'Anaanig.

Je vous remercie de vous joindre à nous. Je sais que vous avez essayé de comparaître par vidéoconférence dans le passé et que ça n'a pas fonctionné, alors merci de vous être déplacée et de comparaître en personne.

Vous disposez de cinq minutes, madame DeLaronde. Veuillez commencer.

Sandra DeLaronde (cheffe de projet, Gi-Ganawenima'Anaanig #231 Implementation Committee (Manitoba)): Je vous remercie, monsieur le président, de me donner l'occasion de comparaître en personne.

Merci aux membres du Comité également d'avoir créé cet espace et de me donner l'occasion de vous rencontrer aujourd'hui.

Cette question me tient beaucoup à cœur. Il est plus particulièrement essentiel d'apporter une perspective autochtone urbaine aux services de police autochtones.

Notre nom, Gi-Ganawenima'Anaanig, signifie « nous prenons tous soin d'eux ». On nous a donné ce nom lors d'une cérémonie dirigée par des matriarches.

Nous sommes un réseau manitobain de Premières Nations, de Métis de la rivière Rouge, de familles inuites, de gardiens du sa-

voir, d'organisations urbaines dirigées par des Autochtones, d'organisations représentant les personnes bispirituelles, les Premières Nations, les Métis et les Inuits, ainsi que des gouvernements. La ville de Winnipeg et la province du Manitoba siègent également à notre table.

Notre réseau a été créé il y a de nombreuses années pour revendiquer l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. En 2024, les gouvernements fédéral et provinciaux ont confié au Comité Gi-Ganawenima'Anaanig la tâche de mener un processus de consultation à l'échelle provinciale sur la mise en place d'un système d'alerte robe rouge pour mobiliser les forces policières et la police dans les heures et jours critiques qui suivent la disparition d'une femme, d'une fille ou d'une personne de diverses identités de genre métisse, inuite ou des Premières Nations. Nous avons publié hier à Winnipeg notre rapport final sur un plan visant à mettre en œuvre l'alerte robe rouge dans notre province.

J'aimerais vous faire part de certaines des conclusions qui ont été tirées de ce processus de consultation, car elles mettent en évidence l'importance des services de police autochtones.

Premièrement, nous avons entendu d'innombrables exemples du fossé important dans la confiance entre les services de police non autochtones et les communautés autochtones qu'ils sont censés servir. En fait, de nombreux membres de la communauté nous ont dit que même s'ils craignaient pour la vie d'un être cher, ils hésiteraient à faire appel à la police. Nous avons entendu des exemples de membres de familles qui s'adressent à des organismes communautaires, à des dirigeants autochtones et même à des pompiers, parce qu'ils ne font pas confiance à la police. Nous avons également entendu des histoires de personnes disparues qui n'ont même jamais été signalées.

L'autre sujet clé qui a été soulevé dans le cadre de nos dialogues est étroitement lié au manque de confiance. On nous a dit à maintes reprises que les membres de la famille et de la communauté qui ne se rendent pas à la GRC ou à la police municipale pour signaler la disparition d'un proche ne sont souvent pas écoutés. Ils ont été traités avec mépris ou impolitesse. Cela ajoute au traumatisme vécu par les familles et les communautés, et nous estimons que cela nuit à l'efficacité de toute enquête. En fait, nous avons entendu de nombreux exemples où des policiers ont dit aux membres de la famille de partir et de revenir plus tard.

Cette situation persiste dans la province du Manitoba, même après l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Elle se produit alors que le public et le gouvernement sont plus sensibilisés que jamais aux menaces auxquelles sont confrontées les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre autochtones.

C'est pourquoi nous recommandons la création d'une organisation d'alerte robe rouge dirigée par des Autochtones, qui servirait de premier point de contact pour les familles et les communautés afin de veiller à ce que leurs préoccupations soient entendues et qu'une intervention rapide soit mise en œuvre lorsqu'un être cher disparaît.

Nos conclusions illustrent l'importance cruciale de mettre en œuvre complètement les appels à la justice 9.1 à 9.11 qui font ressortir la nécessité d'un changement systémique pour assurer la sécurité des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre autochtones, ainsi que de nos familles, communautés et nations.

Au Manitoba, nous avons la chance d'avoir un service de police des Premières Nations.

• (1640)

J'ai moi-même constaté que les services de police autochtones sont mieux en mesure de servir les communautés autochtones. Ils comprennent l'importance de la culture et du protocole. Ils sont préparés à travailler avec les membres de la famille d'une manière à tenir compte des traumatismes. Cela renforce la confiance et produit de meilleurs résultats pour assurer la sécurité de la communauté et favoriser la guérison collective.

Malheureusement, la majorité des Premières Nations, des Métis de la rivière Rouge et des Inuits ne bénéficient pas du modèle des services de police autochtones parce qu'ils vivent dans des centres urbains qui relèvent de la police municipale. C'est pourquoi il faut également investir dans des services de police autochtones, ce qui doit aller de pair avec la création d'unités spécialisées dans toutes les forces de police, composées d'agents autochtones et dotées des ressources nécessaires pour répondre aux besoins des peuples autochtones.

Nous avons déjà constaté que lorsque la GRC et les services de police municipaux emploient des agents métis et des Premières Nations, les compétences culturelles qu'ils apportent à leurs fonctions font une différence considérable dans leur capacité de servir les communautés autochtones.

Nous croyons que ces deux approches peuvent être complémentaires et se soutenir mutuellement, grâce à la création de services de police autochtones et des unités spécialisées dans les services de police non autochtones, avec une collaboration entre ces deux systèmes. Cela augmentera le nombre de policiers sensibles aux différences culturelles qui servent nos communautés. Cela permettra également d'établir les relations, la confiance et la compréhension dont nous avons besoin pour assurer la sécurité de toutes les Premières Nations, des Métis de la rivière Rouge et des Inuits au Manitoba, en mettant particulièrement l'accent sur la sécurité des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre autochtones.

Je vous remercie de m'avoir écouté. Je serai disposée à répondre à vos questions.

Le président: Je vous remercie.

Je vais accorder six minutes pour la première série de questions.

Pour les conservateurs, nous avons le député...

Bob Zimmer (Prince George—Peace River—Northern Rockies, PCC): Nous n'allons pas entendre la déclaration de la cheffe Karen Bell?

Le président: Non. Je suis désolé. Elle a encore des difficultés techniques.

Si elle est en ligne, nous suspendrons brièvement la séance, ferons une vérification et déciderons de la marche à suivre.

• (1645)

Bob Zimmer: Allons-nous vérifier sa connexion maintenant ou allons-nous simplement passer à la discussion?

Jamie Schmale (Haliburton—Kawartha Lakes, PCC): Oui, ce serait gentil à son égard.

Le président: Elle n'est même pas en ligne maintenant. Si elle semble être en ligne, je suspendrai...

Jaime Battiste (Cape Breton—Canso—Antigonish, Lib.): Oui, veuillez suspendre la réunion.

Le président: ... nous ferons un test, puis vous aurez l'occasion de poser des questions.

Bob Zimmer: Est-ce que c'est correct? M. Battiste dit qu'il peut commencer.

Un député: Mme Lavack veut commencer.

Le président: Voyez-vous un inconvénient à ce qu'elle commence?

D'accord.

Madame Lavack, vous disposez de six minutes, je vous prie.

[Français]

Ginette Lavack (Saint-Boniface—Saint-Vital, Lib.): Merci, monsieur le président.

Bonsoir à tous.

Merci beaucoup, madame DeLaronde, d'être avec nous aujourd'hui.

[Traduction]

C'est un plaisir de vous revoir à la suite de l'annonce d'hier sur le projet pilote de l'alerte robe rouge par le Comité Gi-Ganawenima/Anaanig. C'était un événement très émouvant et touchant. La présence de familles et de survivants était vraiment spéciale. Je suis ravie d'avoir eu l'occasion d'y participer.

Vous nous avez fait part aujourd'hui d'une partie du plan. Comme vous l'avez dit, ce rapport ne renferme pas de recommandations. C'est un plan d'action visant à mettre en pratique et en place l'alerte robe rouge.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur le projet plus particulièrement? Quelles mesures voulez-vous prendre? Quelles répercussions pensez-vous que le projet aura sur les FFADA2S?

Sandra DeLaronde: Premièrement, dans le cadre du processus de consultation, on s'est d'abord adressé aux communautés, aux familles directement touchées et aux survivants de violence et de la traite des personnes. Ils ont soulevé les problèmes et présenté différentes façons dont nous pouvons corriger la situation rapidement. Chacune de ces consultations a conclu que nous avions besoin de cette mesure dès maintenant, voire dès hier.

Nous étions très conscients qu'il fallait créer rapidement un environnement sécuritaire pour eux et pour nous tous, en fait. Nous avons transmis leurs réponses à nos partenaires essentiels, à savoir les services de police, les services de soins de santé, les services d'incendie, l'industrie du tourisme, l'industrie hôtelière, les services d'éducation et les services à l'enfance et aux familles. Nous leur avons demandé comment, en tant que partenaires essentiels, ils peuvent aider à créer un environnement sécuritaire.

À partir de ces deux rapports, l'équipe a été en mesure d'élaborer un cadre pour un projet pilote, qui est en fait un système. Nous reconnaissons que la technologie est essentielle à ce travail, mais ce n'est pas tout le monde qui y a accès, si bien que nous avons encore un peu plus de travail à faire en ce sens. La technologie fournit également aux victimes la possibilité de signaler qu'elles ont des problèmes et de demander de l'aide.

L'autre préoccupation était que, si les personnes ne veulent tout simplement pas être retrouvées, si elles sont victimes de violence conjugale, elles pourraient dire qu'elles ne sont pas disparues, mais qu'elles se cachent, et demander de l'aide.

Souvent, lorsque vous signalez la disparition d'une personne, il est trop tard. Si les gens ont la possibilité de prendre ces mesures pour assurer leur sécurité, et que la communauté et les institutions les soutiennent dans leurs démarches, je pense que c'est la clé du succès.

Ginette Lavack: Dans le cadre de cette première phase, le gouvernement fédéral s'est engagé à verser 1,3 million de dollars pour soutenir le projet pilote.

D'après vous, comment les gouvernements peuvent-ils soutenir au mieux sa mise en œuvre et assurer sa viabilité à long terme?

Sandra DeLaronde: Nous sommes grandement reconnaissants au gouvernement fédéral de fournir le soutien financier pour effectuer cette partie du travail, mais nous ne pouvons pas toujours compter sur la bonne volonté du gouvernement à l'avenir.

Je pense aux propos que le regretté sénateur Murray Sinclair a tenus. Il a dit qu'il nous a fallu sept générations pour en arriver là et qu'il faudra sept générations pour apporter ce changement.

Nous devons nous engager à long terme pour assurer la sécurité des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre autochtones. Je pense qu'il faudra des lois à l'échelle provinciale et fédérale. En raison de la nature urgente de la situation — le Parlement a déclaré l'état d'urgence national à ce sujet il y a deux ans —, nous devons pouvoir agir de manière ciblée pour mettre en œuvre un système d'alerte.

● (1650)

Ginette Lavack: À votre avis, à quoi ressemblent des services de police adaptés à la culture dans la pratique pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre autochtones?

Sandra DeLaronde: Une pratique respectueuse de la culture consiste à aborder une personne de manière sûre en utilisant un langage approprié. Cela signifie aller au-delà de l'interaction initiale et fournir un soutien à long terme, y compris pour les familles et les communautés.

Nous avons eu une situation à Winnipeg cet été où une jeune femme n'avait pas été identifiée pendant un an. Nous avons collaboré avec le service de police et mené une campagne publique de sensibilisation auprès de la population. En l'espace de 24 heures, la

jeune femme a été identifiée et sa famille est revenue à Winnipeg. Cela a été fait, mais sans cette intervention communautaire, elle ne serait toujours pas identifiée.

Ginette Lavack: Je vous remercie.

Le président: Je crois que la cheffe Bell est en ligne. Nous aimerions faire un test, s'il vous plaît, pour les interprètes.

Je vais suspendre la réunion juste un instant, je vous prie.

● (1650)

(Pause)

● (1650)

Le président: Cheffe Bell, nous sommes ravis de vous voir. Vous arrivez à point nommé. Nous venons de terminer d'entendre notre premier témoin. Nous aimerions maintenant vous donner la parole pour cinq minutes, je vous prie.

Cheffe Karen Bell (Garden River First Nation): Bonsoir à tous. Je suis la cheffe Karen Bell de la Première Nation de Garden River, en Ontario.

J'ai été policière pendant 35 ans dans ma communauté natale de la Première Nation de Garden River, employée par le Service de police d'Anishinabek. J'ai démissionné en mars dernier et je suis maintenant la cheffe de la nation. Je suis ouverte à toutes sortes de discussions.

J'ai commencé à travailler pour le Service de police d'Anishinabek... eh bien, en fait, pour ma Première Nation en 1990. À cette époque, j'avais passé trois ans au Service de police de Toronto. Je suis retournée dans mon territoire natal et j'ai été stupéfaite du manque de financement et de la façon dont les services de police étaient assurés dans cette communauté. J'étais la première femme policière à travailler dans la communauté. Je travaillais seule dans une communauté très éloignée, sans renfort, à l'exception d'un membre de la Police provinciale de l'Ontario qui se trouvait à 40 ou à 100 miles de moi.

Bon nombre de mes interactions avec la communauté étaient très sporadiques et fragmentées, car je ne bénéficiais pas du soutien qu'avaient les policiers traditionnels. Je venais d'un service de police traditionnel, et je n'étais pas préparée à travailler seule dans une nation. Je portais une arme à feu et une matraque, mais cela ne suffisait pas pour répondre aux appels de service dans une Première Nation où il s'était produit des incidents très traumatisants, auxquels j'ai dû faire face. Ma sécurité était souvent menacée. Je venais d'un service composé de 10 à 15 agents qui pouvaient répondre à un appel en l'espace de deux minutes. Bien souvent, je devais m'asseoir sur le bord de la route et attendre une demi-heure ou plus avant l'arrivée des renforts. Je laissais de nombreux membres et victimes dans une situation vulnérable car je ne pouvais pas intervenir rapidement.

Une autoroute provinciale traverse la communauté de la Première Nation de Garden River. En fait, deux autoroutes provinciales traversent la région à l'heure actuelle, mais il n'y en avait qu'une à l'époque. C'était la seule autoroute, l'autoroute Queen's. Elle traverse le pays d'est en ouest. Tous ceux qui voyageaient d'un bout à l'autre du pays devaient passer par ma Première Nation. Je faisais des contrôles routiers sur une autoroute seule dans l'obscurité, et l'unique soutien dont je disposais était le répartiteur. Souvent, parce que je ne me sentais pas en sécurité, je ne faisais pas ces contrôles routiers ou je ne répondais pas à des appels avant d'avoir du renfort. Comme je l'ai dit, je mettais de nombreuses personnes à risque de se trouver dans des situations de vulnérabilité et de subir des préjudices supplémentaires, car je ne pouvais pas intervenir à temps, alors que j'aurais pu le faire si j'avais eu plusieurs agents pour me soutenir et me fournir ce renfort.

Je n'avais pas d'agents de police sur qui compter — pas seulement pour avoir du renfort, mais aussi pour discuter de la façon d'aborder et de gérer des situations —, surtout dans les situations de crise. Les décisions étaient donc prises à la hâte sur place. Même si je viens de cette communauté et que je connais les gens qui y vivent, il arrive parfois qu'on ne connaisse pas les personnes, ou qu'on ne les connaisse pas lorsqu'elles sont en situation de crise et capables de n'importe quoi. J'ai été bousculée, poussée par derrière, et on m'a jeté des objets dans le noir et j'ai été incapable d'identifier les auteurs. Je suis entrée dans des maisons ou des endroits alors que j'étais la seule policière qui pouvait s'y rendre, et le répartiteur me disait que les renforts étaient à une heure de route.

• (1655)

Je ne pouvais pas rester là à attendre et écouter une femme se faire agresser. Comme policière, mon rôle et ma responsabilité étaient de servir et de protéger les gens et leurs biens. Je ne pouvais pas rester les bras croisés. Je me suis parfois mise dans des situations où je n'aurais probablement pas dû me retrouver. Quoi qu'il en soit, c'était mon métier, et c'était ainsi que je devais gérer les situations auxquelles j'étais confrontée.

J'ai réalisé qu'en fin de compte, je devais pouvoir rentrer à la maison. Dans le rôle d'agent de police, il y a des moments ou situations où l'on ne se sent pas à l'aise ou en sécurité, alors on choisit de ne pas aller sur les lieux.

J'aimerais que le Comité soit au courant de la disparité qui existait à l'époque — et qui subsiste — pour ce qui est des renforts, du manque de financement pour des véhicules ou équipements supplémentaires qui permettraient d'améliorer la sécurité des agents, ou du manque de ressources pour avoir deux agents au lieu d'un à bord des auto-patrouilles. Il n'est pas sain de devoir travailler seul pendant un quart de travail de 12 heures.

Je peux vous dire qu'au début des années 1990, nous n'étions que deux. Pendant un mois, l'un de nous faisait tous les quarts de jour, des quarts de 12 heures, et l'autre faisait tous les quarts de nuit. Le mois suivant, c'était l'inverse. Je faisais 30 quarts de jour de 12 heures de suite, et l'autre agent faisait 30 quarts de nuit de 12 heures d'affilée. Ensuite, c'était le contraire. Nous n'avions jamais congé. Il n'y avait personne d'autre pour servir et protéger la communauté. La PPO n'était pas responsable de l'application de la loi dans la collectivité. Je n'avais pas le choix de faire de telles heures et d'avoir un tel horaire au début de ma carrière de policière, dans les années 1990. En outre, la personne qui travaillait de nuit devait souvent se rendre au tribunal le lendemain matin, et y rester toute la journée. Ensuite, on rentrait chez soi pour dormir deux ou

trois heures, peut-être, avant d'avoir à se lever pour retourner travailler.

C'est épuisant pour beaucoup de gens. C'est dur sur le corps. Chaque jour, on porte l'uniforme. On a l'impression de porter l'uniforme en tout temps et d'avoir consacré toute notre vie et toute notre carrière à travailler dans cette communauté. Si je n'avais pas eu un intérêt particulier pour ma communauté d'origine et la sécurité publique, je n'aurais probablement pas tenu 35 ans, c'est certain. Je serais probablement retournée dans un autre service de police où je savais, pour avoir travaillé au Service de police de Toronto, que je n'aurais pas à travailler autant d'heures, que j'aurais le soutien de nombreux autres policiers et des équipements technologiques à ma disposition.

Nous n'avions pas d'autre agent de police. J'étais la seule policière. J'étais à la fois cuisinière en chef et plongeuse. J'étais la policière qui répondait à tous les appels de service et qui s'occupait de tout.

• (1700)

Le président: Cheffe Bell, je suis désolé de vous interrompre.

Je vous remercie beaucoup de votre déclaration liminaire.

Nous allons maintenant passer aux questions des membres du Comité, et vous aurez un peu plus de temps lorsque vous répondrez aux questions.

Cheffe Karen Bell: Très bien.

Le président: Nous reprendrons dans l'ordre avec M. Schmale, suivi de M. Lemire.

Jamie Schmale: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les deux témoins de leurs témoignages aujourd'hui.

Cheffe Bell, je vais commencer par vous. Je vous remercie de votre service au sein des corps de police où vous avez travaillé. D'après votre court témoignage au Comité, j'imagine que vous avez beaucoup d'histoires à raconter.

Cela dit, d'après votre témoignage, il semble que vous ne faisiez que courir d'un appel à l'autre. Étant donné les contraintes liées au service et au financement du programme, notamment, il semble que le temps que vous passiez auprès d'une personne, qu'elle soit en situation de crise ou non, revenait presque à mettre un simple pansement sur une blessure. Vous n'avez pas vraiment eu le temps de terminer beaucoup d'enquêtes. Je suis convaincu que vous l'avez fait, mais il semble que dans certains cas, vous auriez probablement aimé pouvoir passer plus de temps avec une personne pour l'aider à traverser la crise.

Cheffe Karen Bell: Oui, vous avez bien compris la situation.

J'ai travaillé pour un très grand service de police, le Service de police de Toronto, puis je suis retournée dans ma communauté d'origine. Il n'y avait pas autant d'appels qu'à Toronto, mais il y en avait, et dans ces communautés, les gens s'attendent à ce que les policiers se rendent sur les lieux lorsqu'ils appellent.

Évidemment, si la police ne répond pas à l'appel, les gens en informent leur chef et leur conseil. Premièrement, où sont nos policiers? Si nous avons du soutien et des services policiers grâce au financement et au soutien de la Police provinciale de l'Ontario, pourquoi nos membres ne sont-ils pas là?

Vous avez tout à fait raison. Je n'avais pas le temps de réfléchir à ce que je faisais. On passe d'une crise à l'autre. J'ai très vite compris que c'était ce que l'on attend des services policiers dans ces petites communautés, et je m'y suis simplement adaptée. Je n'avais pas le choix.

● (1705)

Jamie Schmale: Je peux l'imaginer. En écoutant votre témoignage, quand vous avez dit que vous étiez sur le bord de la route en attendant l'arrivée des renforts parce que la situation semblait dangereuse, je ne peux certainement pas vous reprocher de ne pas être intervenue avant l'arrivée de ces renforts. Vous avez fait les choses correctement.

Ce programme a été créé dans les années 1990 et a fait l'objet de plusieurs examens au fil des ans. Or, aucun de ces examens n'a été assez concluant pour entraîner des changements importants. Bien sûr, le premier ministre de l'époque, M. Trudeau, avait promis — en 2019 ou 2020, je crois — que les services de police autochtones seraient considérés comme un service essentiel. Aucun progrès n'a eu lieu à cet égard, au point où le budget présenté il y a quelques semaines ne comprend aucune mesure indiquant une quelconque intention d'améliorer ce programme.

Cheffe Karen Bell: Oui, vous avez raison.

Encore une fois, ce programme a été lancé avant que je devienne policière, en 1990. Il y avait deux autres agents lorsque je suis arrivée. J'ai compris pourquoi le programme avait été lancé et à quoi il servait.

D'abord, c'est la GRC qui était chargée de l'application de la loi dans les collectivités des Premières Nations d'un bout à l'autre du pays, et la Police provinciale de l'Ontario a éventuellement pris le relais dans le cadre de ce programme. La PPO a rapidement constaté qu'elle avait de la difficulté à répondre aux appels et faire des interventions en raison des torts historiques et des fausses idées des Autochtones à l'égard de la police.

On a alors créé le Programme des services de police dans les réserves et embauché des policiers autochtones, principalement des gens issus de ces collectivités, pour assurer l'application de la loi auprès de la population. Un moment donné, nous ne pouvions plus répondre à tous les appels que nous recevions. Lorsqu'on passe la journée au tribunal, on s'attend à rentrer chez soi pour se reposer pendant six à huit heures, puis retourner au travail. Ce n'était pas le cas pour nous.

Jamie Schmale: Merci, Cheffe Bell.

Combien de temps me reste-t-il, monsieur le président?

Le président: Un peu plus d'une minute.

Jamie Schmale: D'accord.

Madame DeLaronde, vous avez dit qu'il fallait s'assurer... En passant, de ce côté-ci de la Chambre, nous appuyons le programme d'alerte robe rouge. Je pense que c'est le cas de tous les partis. Je suis presque certain que cela a reçu un appui unanime. Je vous remercie de tout ce que vous avez fait à cet égard et du travail que vous avez accompli, avec vos collègues.

Vous avez parlé de veiller à ce que les femmes et les filles soient en sécurité. Premièrement, remarquez-vous une hausse des crimes violents dans de nombreuses collectivités à l'échelle du pays? Aussi, il ne semble pas être question d'un jeune de 18 ans qui a commis une erreur et qui a été arrêté, mais d'individus qui commettent un

crime, qui se font arrêter, sont libérés sous caution et récidivent. C'est le système judiciaire aux portes tournantes que l'on voit de nos jours. Est-ce un problème que l'on mentionne dans vos conversations sur le terrain?

Cheffe Karen Bell: Oui. Je vous ai présenté mon point de vue de policière au sujet de l'application de la loi dans les Premières Nations. Je suis également cheffe d'une nation, de sorte que je vous présente deux points de vue.

Je peux vous dire que les femmes sont des victimes sur tous les fronts. On observe sans aucun doute une hausse des crimes violents, de la traite des personnes et de la consommation de drogues dans les communautés, dans toutes les communautés, pas seulement la mienne.

Cela signifie que malgré tous les ajouts, les individus — principalement des hommes — qui ont commis une infraction sont ensuite libérés, et ils n'ont d'autre choix que de retourner chez eux. On revient alors à la case départ, et il y a récidive. Le cycle se répète sans cesse.

● (1710)

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Monsieur Lemire, vous avez la parole pour six minutes.

Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Merci, monsieur le président.

Je remercie aussi les deux témoins d'être avec nous. Leur longue expérience et leur dévouement envers les gens les plus vulnérables, particulièrement les femmes, sont tout à fait remarquables.

Cheffe Bell, je tiens aussi à vous féliciter pour être devenue la première femme cheffe de police et cheffe de la Première Nation de Garden River.

Compte tenu de votre longue expérience au sein des services de police anishinabe et de votre actuel rôle de cheffe, pouvez-vous dire au Comité les principaux changements que vous avez observés au cours des années en ce qui a trait à la sécurité publique dans votre communauté?

Selon vous, quelles sont les priorités que la future loi fédérale sur les services de police des Premières Nations devrait absolument aborder pour assurer la sécurité et le bien-être de votre population?

[Traduction]

Cheffe Karen Bell: Concernant le premier commentaire, je pense que cela devrait être désigné comme un service essentiel pour les Premières Nations. Sans cette désignation, nous n'aurons ni un soutien financier supplémentaire ni l'ensemble des services connexes dont bénéficient les autres services de police. Sans cela, nous resterons dans la situation dans laquelle nous nous trouvons depuis 35 ans: un, deux ou trois agents de police essaieront de tout faire.

[Français]

Sébastien Lemire: Le Comité entend dire de plus en plus souvent que des groupes liés au crime organisé ciblent les territoires des Premières Nations, sachant que plusieurs services de police des réserves doivent composer avec de graves pénuries en matière de personnel, de financement et d'équipement.

Dans le cas de Garden River et du territoire desservi par les services de police anishinabe, avez-vous remarqué s'il y avait des groupes criminels qui tentaient d'exploiter ces vulnérabilités?

Comment ces pressions extérieures pèsent-elles précisément sur la capacité de votre service de police de protéger efficacement votre communauté et ses membres?

[Traduction]

Cheffe Karen Bell: Je dirais que nous ne sommes pas intouchables. Nous sommes une nation parmi tant d'autres qui est là, à la merci de criminels. Ces organisations ne pensent qu'à l'argent. Le moyen le plus facile de faire de l'argent est de cibler les gens vulnérables en Ontario, soit les communautés qui n'ont pas de service de police adéquat ni d'autres services efficaces dont d'autres corps policiers disposent, comme une unité antidrogue, un maître-chien, des détectives et des analystes de la criminalité. Nous n'avons tout simplement pas ce genre de choses.

Il s'agit d'une population de femmes et d'hommes très vulnérables qui laissent cela se produire... Ils ne le permettent pas, mais cela arrive, et cela touche tout le monde.

En tant que cheffe d'une nation, je peux vous dire qu'après l'accord de règlement de 10 milliards de dollars conclu avec les 21 nations de la région visée par le traité Robinson-Huron, les chefs ont clairement constaté un afflux considérable d'individus indésirables dans nos collectivités. Par conséquent, nous devons maintenant trouver des façons d'éliminer ce genre de comportement. Nous sommes dans une impasse, contraints d'essayer d'adopter des règlements qui n'ont aucun mordant.

[Français]

Sébastien Lemire: Votre service de police dessert 16 communautés. Dans ma région, il y a un projet similaire qui vise à desservir plusieurs communautés autochtones.

Quels sont les avantages d'un tel regroupement?

Pour compléter votre réponse précédente, pouvez-vous nous dire quels sont les défis en matière de coordination qui sont liés au territoire à couvrir et aux différentes réalités des communautés?

La mise en commun des activités favorise-t-elle aussi une augmentation des services et des ressources?

Que pouvez-vous nous dire là-dessus?

[Traduction]

Cheffe Karen Bell: Oui, je viens du Service de police d'Anishinabek, qui compte 17 détachements. Dans mon rôle de superviseuse, je communiquais avec les autres superviseurs de la communauté pour leur demander de l'aide lorsqu'il y avait un événement spécial ou une crise dans une des communautés. Cela signifie que ces agents partageaient de leur communauté pour aider une autre communauté. Ce faisant, une autre communauté était vulnérable parce que les agents étaient partis. Par exemple, ils se sont déplacés du sud de l'Ontario au nord de l'Ontario pour aider une autre Première Nation dans une situation policière.

Cela n'aide pas. Nous avons parlé de pansements; c'est ce qui se produit. On ne fait que déplacer des effectifs et envoyer des agents dans diverses Premières Nations pour offrir un soutien supplémentaire, mais il ne reste plus d'effectifs dans ces communautés. C'est très frustrant pour les chefs et les conseils, car on leur demande de nous prêter trois de leurs agents pour une semaine, deux semaines,

un mois, ou qui sait combien de temps. Nous n'avons pas de soutien supplémentaire comme d'autres services.

● (1715)

[Français]

Sébastien Lemire: Votre communauté se trouve dans une région où plusieurs services de police se côtoient.

Comment votre service coordonne-t-il les interventions avec les chefs de services de police des municipalités et des provinces, notamment pour les enquêtes, les interventions d'urgence et les dossiers transfrontaliers?

[Traduction]

Cheffe Karen Bell: Je peux vous dire qu'au début de ma carrière dans la police, en 1990, une ligne invisible séparait les corps policiers. J'étais prise dans la brousse, dans une collectivité autochtone, où je travaillais comme policière sans aucun lien avec la police municipale. Je ne savais même qui étaient les agents. Il m'arrivait parfois d'avoir un contact avec un agent de la PPO qui décidait de traverser la communauté par l'autoroute pour se rendre dans une autre région sous sa responsabilité. Il y avait peu ou pas de cohésion, et il m'a fallu presque toute ma carrière pour tisser des liens et relations avec les autres services.

Aujourd'hui, la situation est nettement meilleure qu'à mes débuts. Nous pouvons compter sur le soutien des membres de la police municipale de Sault Ste. Marie ou de la Police provinciale de l'Ontario. Nous avons également un protocole d'entente avec la Police provinciale de l'Ontario selon lequel la PPO nous fournira le soutien nécessaire si nous n'avons pas accès à certains services de soutien, notamment une unité antidrogue, des maîtres-chiens ou des enquêteurs des crimes majeurs.

[Français]

Le président: Je vous remercie.

[Traduction]

Nous passons maintenant à la deuxième série de questions, avec deux intervenants.

Nous commençons par M. Stevenson, des conservateurs.

Oh, c'est vous qui commencez, monsieur Zimmer. Très bien.

Bob Zimmer: Merci, monsieur le président.

Merci également à nos témoins.

Ma question s'adresse à la Cheffe Bell.

À l'instar de mon collègue, je tiens d'abord à vous remercier de votre service. Vous continuez de servir la communauté, en tant que dirigeante et cheffe de la communauté, après avoir servi dans les forces policières pendant de nombreuses années. Je vous suis reconnaissant de votre dévouement envers votre communauté.

Vous avez dit avoir servi au sein du Service de police de Toronto pendant trois ans, mais combien d'années avez-vous servi dans la communauté?

Cheffe Karen Bell: En fait, j'ai commencé comme agente correctionnelle à Ottawa. J'ai ensuite travaillé au Service de police de Toronto pendant trois ans. Ensuite, je suis retournée dans ma communauté d'origine, où j'ai passé 35 ans dans la police.

Bob Zimmer: C'est formidable.

Je vais reprendre vos propos. Vous avez dit que votre sécurité personnelle était parfois menacée. Vous avez parfois dû attendre une demi-heure sur le bord de la route pour obtenir du renfort, ce qui vous a empêché d'aider les personnes que vous vouliez aider. Vous avez également dit qu'il y avait un manque de financement.

Dans le rapport du directeur parlementaire du budget sur le financement des services de police des Premières Nations et des Inuits, à la page 1, on lit ce qui suit : « La plupart des intervenants sont d'avis que les services de police autogérés des Premières Nations et des Inuits souffrent d'un sous-financement [...] ». Êtes-vous d'accord avec cela ?

Cheffe Karen Bell: Oui.

Bob Zimmer: Voici ma deuxième question, et je pourrais commencer par cela, car je suppose que la réponse est oui.

Pratiquez-vous la chasse ?

Cheffe Karen Bell: Oui.

Bob Zimmer: Oui.

Je suppose que vous possédez des fusils de chasse.

Cheffe Karen Bell: Oui.

Bob Zimmer: Vous êtes donc peut-être déjà au courant du plan de confiscation d'armes à feu du gouvernement. Il est actuellement évalué à environ 800 millions de dollars, mais il y a des estimations en milliards de dollars. J'ai vu des estimations d'experts allant jusqu'à 6 milliards de dollars.

Préférez-vous utiliser tout cet argent pour embaucher plus d'agents et améliorer les ressources des services policiers ou préférez-vous dépenser cet argent pour vous attaquer à des propriétaires d'armes à feu respectueux des lois ?

Cheffe Karen Bell: Je prendrais certainement l'argent.

Bob Zimmer: Où mettriez-vous cet argent ? Investiriez-vous cet argent dans les agents et le matériel ? Si vous pouviez le planifier et que vous aviez accès à ces ressources, comment les dépenseriez-vous ?

Cheffe Karen Bell: Si j'avais une liste de souhaits et que je disposais d'une telle somme, la première chose que je ferais serait d'augmenter l'effectif. J'ai travaillé pendant beaucoup trop longtemps dans cette Première Nation sans aide, et je sais ce que cela fait à la santé mentale d'une personne. On perd beaucoup de choses à cause de cela.

Je prendrais certainement cet argent pour augmenter l'effectif, tout d'abord. Bien sûr, l'augmentation de l'effectif doit s'accompagner de ressources et du soutien technique nécessaire pour un plus grand nombre de policiers dans une nation.

● (1720)

Bob Zimmer: Il semble qu'il vous manque toujours d'agents. Vous travaillez dans ce domaine depuis 35 ans, et vous avez dit que c'était un problème il y a 35 ans. Vous venez de mentionner un exemple où vous déshabillez Pierre pour habiller Paul, en quelque sorte, et vous vous partagez les agents. Pendant ce temps, ces collectivités ne bénéficient pas de services de police adéquats. C'est ce que nous ont dit de nombreux autres témoins, des chefs de police inuits et des Premières Nations de partout au Canada. Nous entendons toujours parler du même problème.

En ce qui concerne la confiscation d'armes à feu, je suis sûr que vous connaissez les deux côtés de la médaille, ou plutôt les trois, en

tant que cheffe, policière et chasseuse. Si l'on vous demande d'utiliser les ressources de votre service de police pour confisquer les armes à feu des chasseurs des Premières Nations, quel est votre plan pour faire ce que le gouvernement veut que vous fassiez ?

Cheffe Karen Bell: En tant que cheffe de nation, je peux vous dire qu'à l'heure actuelle, ce n'est pas ma priorité. Je ne vois pas où est l'urgence, là. J'assure le maintien de l'ordre dans cette communauté depuis 35 ans, j'ai vu neiger, je connais les gens de la communauté et je me rappelle des appels auxquels j'ai dû répondre au cours de ces 35 ans. Je peux vous dire que les armes à feu ne sont pas la priorité. La priorité, ce sont nos personnes vulnérables, nos femmes et nos enfants vulnérables, nos membres qui sont victimes de traite des personnes et de toutes sortes d'agressions en conséquence. C'est le plus important. C'est à cela que nous devons nous attaquer, pas aux armes à feu.

Bob Zimmer: Très bien.

J'ai une dernière question.

Combien de temps me reste-t-il, monsieur le président ?

Le président: Je suis désolé, mais votre temps est écoulé.

Le président: Merci.

Le prochain intervenant sur la liste est le secrétaire parlementaire, M. Battiste.

Bob Zimmer: Merci, madame Bell, de votre témoignage.

Jaime Battiste: Je vais commencer par vous, madame DeLaronde.

Je vous remercie de votre témoignage.

Nous entendons beaucoup parler du manque de policiers autochtones, du manque de policiers des Premières Nations, mais nous n'entendons pas vraiment beaucoup parler de ce que nous pouvons faire pour favoriser et accroître la présence de femmes autochtones au sein des forces policières.

Je me demande si vous avez des points de vue à exprimer sur la façon dont nous pouvons faire en sorte qu'il y ait plus de femmes autochtones dans les services de police, tant à la GRC que dans les régions desservies par la police de Winnipeg.

Je ne sais pas ce qu'il en est des services de police dans votre coin de pays, mais si vous pouviez nous en parler un peu, ce serait bien.

Sandra DeLaronde: J'ai une certaine expérience, pour avoir siégé au comité consultatif du commandant divisionnaire de la GRC au Manitoba pendant plusieurs années. Le recrutement est essentiel, et tout dépend de qui recrute. Je pense aussi qu'il doit y avoir un soutien culturel au sein de tous les corps policiers, surtout pour les femmes. Nous savons que diverses affaires ont été portées devant les tribunaux concernant le traitement de femmes autochtones et d'agents autochtones au sein de forces policières.

Lorsque nous parlons de compétence culturelle, nous devons nous attaquer au racisme et à la discrimination intériorisés au sein des forces policières.

Jaime Battiste: Vous avez dit quelque chose qui, à mon avis, est fondamental. Vous avez dit que tout dépend de qui recrute, et nous avons entendu dans les témoignages que de nombreuses personnes présentent des demandes à la GRC ou à des programmes de police autochtones, mais qu'elles sont écartées de l'intérieur d'une façon ou d'une autre.

Estimeriez-vous important que ce soient des femmes autochtones qui s'occupent du recrutement et des entrevues? Vous avez une expérience unique au Canada en raison de l'enquête sur les femmes autochtones assassinées et disparues, c'est très clair. Est-ce une chose sur laquelle nous devons vraiment mettre l'accent dans nos recommandations?

Sandra DeLaronde: Je pense que c'est essentiel. D'après mon expérience et les histoires que nous avons entendues au fil des ans, lorsqu'une femme autochtone occupe un poste de direction, que ce soit dans la police ou dans la communauté, les choses changent pour le mieux pour la communauté ou ceux que nous servons.

Hier, l'une de nos soeurs inuites, Nikki Komaksiutiksak, a parlé du fait que depuis toujours, les femmes doivent écouter ce qui se passe sur le territoire et appliquer leurs observations afin de préserver et d'améliorer la vie familiale. Je pense que le fait d'intégrer des femmes aux services de police apporte des connaissances inhérentes d'écoute et de mise en application aux mesures de sécurité déployées dans la communauté. Lorsque les personnes qui ont des démêlés avec la justice voient des femmes autochtones à ces postes, elles se sentent automatiquement en sécurité et ont l'impression que tout va bien aller.

• (1725)

Jaime Battiste: Cheffe Bell, je vous pose la même question. Avons-nous besoin que plus de femmes autochtones soient chargées du recrutement et des entrevues? Comment pouvons-nous favoriser l'inclusion des femmes autochtones aux forces policières?

Cheffe Karen Bell: C'est une fonction très difficile à occuper dans une Première Nation ou dans une région où résident un grand nombre d'Autochtones. Les femmes ne sont généralement pas perçues comme des agentes d'application de la loi, ou celles qui procèdent aux arrestations. Je peux vous dire que pendant toutes mes années de service comme policière, je n'ai jamais vu une seule policière embauchée dans ma communauté. La situation évolue lentement, oui, mais nous sommes encore fortement sous-représentées.

La seule façon de changer cela, à mon avis, c'est, comme vous le dites, qu'il y ait des recruteuses, des voix féminines dans les communautés, dans les écoles publiques, les écoles secondaires et post-secondaires, et qu'elles encouragent les femmes en leur disant c'est une bonne carrière pour elles. Cela permet de faire beaucoup pour sa communauté. Oui, cela vient avec des sacrifices, parce qu'il faut travailler par quarts, mais quoi qu'il en soit, je pense que le rôle que nous jouons est de plus en plus important au fil des ans. Les femmes en sont maintenant à un point où elles doivent investir les endroits, les lieux et les fonctions qui ne sont traditionnellement pas associés aux femmes.

Jaime Battiste: Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Lemire, vous avez deux minutes et demie, s'il vous plaît.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Madame DeLaronde, vous êtes à la tête du réseau qui s'appelle « Nous allons prendre soin d'elles ». Je me permets ici d'utiliser la traduction. Le Manitoba a pris les devants en mettant au point le système d'alerte robe rouge, qui s'étend dans tout le pays.

D'après votre expérience acquise pendant l'élaboration de cette initiative, quels éléments clés rendent un système d'alerte efficace

pour les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones disparues ou assassinées?

Selon vous, quelles sont les conditions nécessaires pour qu'un tel système fonctionne partout au Canada, que ce soit au Québec ou dans les régions rurales nordiques ou éloignées?

[Traduction]

Sandra DeLaronde: Je ne sais pas si j'ai bien compris l'interprétation, mais nous n'avons pas encore de système d'alerte. Nous avons publié notre rapport, dans lequel nous recommandons la mise en place d'un système d'alerte robe rouge, et d'après nos interventions communautaires, nous avons besoin de ce système d'alerte dès maintenant.

[Français]

Sébastien Lemire: Selon vous, quelles sont les lacunes à l'égard desquelles le gouvernement fédéral pourrait agir si vous aviez plus de ressources, notamment sur le plan financier et sur le plan technique?

[Traduction]

Sandra DeLaronde: Le gouvernement fédéral pourrait intervenir et adopter une loi visant à mettre en œuvre un système national d'alerte robe rouge. Il y a une véritable crise nationale des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre autochtones disparues et assassinées. Ce serait la première chose à faire, d'adopter une loi, en plus de créer des partenariats de collaboration afin de créer un environnement plus sûr pour toutes nos proches.

• (1730)

[Français]

Sébastien Lemire: Le manque de données sur les femmes et les filles autochtones disparues reste un obstacle majeur. Les premières heures sont particulièrement critiques, mais il faut aussi les retrouver, ces femmes.

Selon vous, comment les forces policières peuvent-elles faire preuve d'une plus grande ouverture pour ce qui est de communiquer plus de données et d'agir plus rapidement?

[Traduction]

Sandra DeLaronde: Au Manitoba, notre organisation, Gi-Ganawenima'Anaanig, a créé une base de données intitulée *redressstoriesmb.ca*, qui s'appuie sur différentes bases de données, des reportages dans les médias et des signalements de familles au sujet de nos proches disparues et assassinées.

De 2010 à 2020, en 10 ans, 105 femmes, filles et personnes de diverses identités de genre ont disparu au Manitoba, alors que de 2020 au mois d'août dernier, 105 personnes ont été assassinées dans notre petite province.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci.

Le président: Merci.

[Traduction]

Monsieur Stevenson, vous avez la parole.

William Stevenson (Yellowhead, PCC): Merci.

Cheffe Bell, encore une fois, merci de votre service.

Votre témoignage a déjà répondu à une partie de mes questions.

Pouvez-vous me dire quelle est la population de votre communauté?

Cheffe Karen Bell: Ma communauté compte près de 4 000 membres, mais il n'y en a qu'environ 1 200 qui vivent sur le territoire.

William Stevenson: De quel genre de territoire s'agit-il? Quelle en est la superficie, selon vous?

Cheffe Karen Bell: Nous sommes à la frontière américaine, entre les Grands Lacs. Notre territoire se situe juste à l'est de la ville de Sault Ste. Marie. La taille en est d'environ 10 par 10 par 10.

William Stevenson: Vous avez dit qu'il y avait des améliorations. Je me demande combien d'agents vous avez actuellement dans votre communauté.

Cheffe Karen Bell: Lorsque j'ai commencé, en 1990, il y en avait trois. En 1995, nous en avons obtenu deux de plus. De 1995 à 2025, nous en avons toujours eu le même nombre, cinq.

William Stevenson: J'imagine que votre population a augmenté au cours de cette période.

Cheffe Karen Bell: Oui.

William Stevenson: Si vous aviez une baguette magique... Je suppose que vous avez eu des conversations avec des gens des régions avoisinantes. Avez-vous une idée du nombre idéal d'agents qu'il devrait y avoir par zone?

Dans ma circonscription de Yellowhead, toutes les régions sont desservies par la GRC. Il y a souvent de 400 à 800 kilomètres carrés par agent là où ils doivent travailler, ce qui est beaucoup trop pour un seul agent. Je me demande si vous avez élaboré une formule pour déterminer le nombre optimal d'agents de police qu'il devrait y avoir.

Cheffe Karen Bell: Je dirais que nous aurions besoin du double, au moins. Quand les policiers travaillent de nuit, qui va travailler de jour? Quand les agents sont en formation ou en congé de maladie, qui va faire leur quart de travail? Nous aurions besoin d'autant de policiers pour maintenir 365 jours de services de police et les renforcer.

William Stevenson: Merci.

Je n'ai pas beaucoup de temps, mais je vais m'adresser à Mme DeLaronde.

Je viens de l'Alberta, et ma circonscription n'a pas les mêmes problèmes que d'autres, qui se trouvent dans des régions éloignées, même si elle est immense. J'ai entendu parler de circonscriptions en Saskatchewan, et peut-être au Manitoba, où des policiers font la navette par avion pour offrir des services dans les régions rurales.

Savez-vous s'il y a eu une analyse de la question pour que ces régions aient certains services, pour que leurs services de police soient gérés de cette façon?

• (1735)

Sandra DeLaronde: Au Manitoba, la GRC a encore des collectivités desservies uniquement par navettes aériennes. Bon nombre de nos collectivités ne sont accessibles que par avion.

William Stevenson: Je parlais de la présence réelle d'agents sur place, qui vivent à Winnipeg, par exemple, mais qui se rendent dans ces régions par avion pour travailler une semaine ou deux.

Sandra DeLaronde: Oui, c'est l'une des stratégies en place au Manitoba.

William Stevenson: Connaissez-vous les pourcentages? Savez-vous quels genres de services sont offerts? S'agit-il d'une exception, ou est-ce un problème qui prend de l'ampleur?

Bon nombre de ces policiers n'ont pas nécessairement de liens avec les communautés. Vous parliez d'agents issus de la communauté, qui comprendraient la réalité terrain.

Sandra DeLaronde: Le problème des affectations temporaires a été soulevé dans l'enquête nationale. Le fait que des personnes qui ne sont pas membres de la communauté assurent le maintien de l'ordre ou qu'il n'y ait pas de policiers autochtones pour s'occuper de ces communautés continue de créer des obstacles. S'il y avait des policiers autochtones ou des Autochtones pour assurer le maintien de l'ordre dans ces communautés, je pense qu'il y aurait moins d'animosité.

William Stevenson: Ils auraient plus de liens avec la communauté, ce qui aurait un meilleur effet.

Sandra DeLaronde: Oui.

William Stevenson: Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Avant de conclure, je vais exercer la prérogative de la présidence et utiliser le dernier temps de parole des libéraux pour poser une question.

Ma question porte sur la traite de personnes. Je vais poser la question à la cheffe Bell, comme je connais évidemment très bien la région.

Garden River est située à l'un des endroits les plus étroits de la rivière. Vous avez déjà mentionné que votre nation se situe sur le bord de la frontière avec les États-Unis. Il y a de l'argent dans le budget, et on parle de renforcer l'application de la loi le long de la frontière. Dans quelle mesure est-ce important pour la nation de Garden River et sa sécurité?

J'ai eu l'occasion d'aller dans cette rivière à maintes reprises. Je l'ai fait avec le service de police d'Anishinabek. Je l'ai fait avec l'Agence des services frontaliers du Canada. On parle toujours de cet endroit, à Garden River, où la rivière est très étroite. On dit du pont de Sault Ste. Marie que seuls les criminels les plus stupides l'empruntent.

Il y a beaucoup de pression sur votre communauté, non seulement parce qu'elle se trouve en bordure de l'autoroute, mais aussi parce qu'elle est très près des États-Unis.

Veuillez nous faire part de vos observations à ce sujet, cheffe Bell.

Cheffe Karen Bell: Je vais mettre les choses en contexte. J'ai travaillé pour le service de police d'Anishinabek. De 2001 à 2004, j'ai eu la chance de faire partie de ce qu'on appelait l'équipe internationale intégrée de la police des frontières. C'était une initiative de la GRC, je crois. Elle rassemblait plusieurs services de police des États-Unis et du Canada. Nous faisions beaucoup de protection à la frontière, parce que le Canada est très vulnérable. Ils se sont très vite rendu compte que beaucoup de Premières Nations au Canada se trouvent le long de la frontière avec les États-Unis, et que ce sont là des endroits vulnérables.

J'ai travaillé pendant quatre ans avec la GRC au sein de cette équipe intégrée de la police des frontières. La plupart, sinon la totalité des interdictions que nous appliquions visaient des personnes vulnérables et des personnes qui tentaient d'entrer aux États-Unis, ou vice versa. Tout cela se passait à ce petit endroit auquel vous avez fait allusion, où si on lance une balle de baseball, on la lance aux États-Unis.

Il y avait des gens qui utilisaient tous les moyens possibles pour s'y rendre illégalement, en bateau ou en ponton, avec une veste de flottaison ou à la nage. C'est le principal endroit où se faisait la traite de personnes, dans les deux sens. Mais si on laisse tomber cela, imaginez, qui va exercer une surveillance policière si cette équipe intégrée de la police des frontières est désintégrée, comme elle l'a été en 2004?

Cet endroit est toujours là. Il est toujours vulnérable et ne fait pas l'objet d'une surveillance adéquate.

Le président: Vous recommanderiez donc quelque chose de semblable à ce qui se faisait dans le passé, avec quelques améliorations. C'est simplement pour que les analystes en prennent note.

Cheffe Karen Bell: Oui, tout à fait.

À l'époque où je faisais partie de cette équipe intégrée de la police des frontières, nous discutons avec bon nombre des représentants des forces de l'ordre du côté canadien et du côté américain chaque semaine. Nous avons mené des projets communs. J'ai passé beaucoup de temps aux États-Unis. L'endroit fait face au Canada. C'était principalement ma nation. Je connaissais les membres de ma nation et ils savaient que c'était un endroit où des personnes étaient victimes de la traite.

Le public le sait aussi. Nous interceptons des gens de partout au Canada qui savaient que c'était un endroit vulnérable.

Il est très important de renforcer ces liens et de les maintenir, surtout en cette période difficile que traverse le pays.

• (1740)

Le président: Merci beaucoup, cheffe Bell. Merci pour votre témoignage et vos réponses.

Merci beaucoup, madame Sandra DeLaronde, pour le travail que vous accomplissez également.

Chi-meegwetch à tous.

Nous allons suspendre la séance et nous préparer pour notre prochain groupe de témoins.

• (1740)

(Pause)

• (1740)

Le président: Nous reprenons.

Notre deuxième groupe est composé de deux représentants du Bureau du directeur parlementaire du budget: M. Jason Jacques, directeur parlementaire du budget par intérim; et M. Govindadeva Bernier, directeur de l'analyse budgétaire.

Bienvenue. Vous disposez de cinq minutes. Veuillez commencer, messieurs.

[Français]

Jason Jacques (directeur parlementaire du budget par intérim, Bureau du directeur parlementaire du budget): Monsieur

le président, membres du Comité, nous vous remercions de nous avoir invités à comparaître devant vous aujourd'hui.

C'est avec plaisir que nous présentons les conclusions du rapport intitulé « Aperçu du financement et des dépenses des services de police des Premières Nations et des Inuits », que nous avons eu l'honneur d'élaborer à la demande du Comité.

Comme vous le savez, la police autochtone est un sujet complexe et délicat. Une analyse comparative adéquate des coûts liés à la prestation de services de police doit prendre en compte plusieurs facteurs. Compte tenu du temps considérable qu'il a fallu pour déterminer la disponibilité des données et pour les obtenir auprès de Sécurité publique Canada, nous n'avons pas pu fournir une analyse comparative des services de police autochtones et des services de police non autochtones.

Ce rapport examine plutôt les tendances en matière de financement et de dépenses du Programme des services de police des Premières Nations et des Inuits, du Programme des installations de services de police des Premières Nations et des Inuits ainsi que de quatre services de police autogérés par des Premières Nations et des Inuits.

• (1745)

[Traduction]

De 2015 à 2025, le financement fédéral prévu et octroyé dans le cadre du Programme des services de police des Premières Nations et des Inuits et du Programme des installations de services de police des Premières Nations et des Inuits a triplé.

Malgré cette augmentation du financement et sur la base de notre analyse, nous présentons deux conclusions au Comité. Premièrement, l'incertitude entourant le financement des programmes mène à des accords de contribution à court terme, ce qui entrave la planification à long terme pour les communautés qui ont besoin de fournir des services de police. Deuxièmement, le déficit de financement pour les services de police des Premières Nations et des Inuits doit être estimé. Si le Comité le souhaite, nous serions heureux d'entreprendre cette analyse.

[Français]

C'est avec plaisir que nous répondrons à vos questions sur ce rapport.

The Chair: Merci.

[Traduction]

Nous passons à la première série de questions.

Je cède la parole au député Zimmer, du Parti conservateur. Allez-y, s'il vous plaît.

Bob Zimmer: Merci, monsieur le président.

Encore une fois, monsieur Jacques, merci de comparaître devant le Comité. Vous faites du bon travail.

Je vais lire un passage qui se trouve à la page 1 de votre rapport intitulé *Aperçu du financement et des dépenses des services de police des Premières Nations et des Inuits*:

La plupart des intervenants sont d'avis que les services de police autogérés des Premières Nations et des Inuits souffrent d'un sous-financement et estiment qu'il faut élaborer une loi fédérale qui reconnaît les services de police des Premières Nations comme un service essentiel. Le gouvernement fédéral s'était engagé à déposer une telle loi, mais le ministre de la Sécurité publique souhaite obtenir un financement avant de la présenter. Les coûts de financement qui découleraient d'une telle loi ne sont présentement pas connus.

C'est tiré de votre rapport. Essentiellement, on dit que le gouvernement ne dépense pas assez pour les services de police communautaires. Je sais qu'il est même difficile de faire parvenir une partie de ces fonds aux collectivités. Même pour une partie des fonds disponibles, il est difficile de faire en sorte qu'ils soient dépensés.

Ce qui me laisse perplexe, c'est que le gouvernement semble avoir les moyens financiers de confisquer les armes à feu qui appartiennent à des membres des Premières Nations et à des Inuits qui respectent la loi. Comme votre bureau l'a déjà souligné, et je cite un article de 2024:

Le directeur parlementaire du budget évalue leur nombre à entre 150 000 et plus de 500 000, pour une valeur totale estimée de 47 à 756 millions de dollars. Les coûts ne comprennent que la valeur des armes à feu confisquées et excluent les frais administratifs liés à leur collecte et ce qu'il en coûte pour détruire les armes à feu remises.

Voici le plus incroyable:

Cette interdiction coûtera au total plus de 4 milliards de dollars aux contribuables, voire plus de 6 milliards.

Cette information ne vient pas de vous. Elle provient d'une autre source qui extrapole les chiffres.

Étant donné que la plupart des intervenants dont il est question dans la citation que je viens de lire estiment que les services de police des Premières Nations et des Inuits sont sous-financés et manquent de ressources, pensez-vous qu'il soit judicieux de la part du gouvernement d'utiliser l'argent des contribuables pour dépenser possiblement des milliards de dollars afin de s'en prendre à des citoyens respectueux des lois qui font l'objet de contrôles rigoureux et à leurs fusils de chasse, ou serait-il préférable que le gouvernement dépense cet argent pour s'en prendre aux criminels?

• (1750)

Jason Jacques: Le Bureau du directeur parlementaire du budget n'a pas pour mandat de se prononcer sur les politiques gouvernementales.

Je dirais qu'il semble s'agir ici d'une situation similaire à celle du programme de rachat d'armes à feu du gouvernement du Canada, où un comité nous avait demandé d'estimer le coût d'une chose pour laquelle le gouvernement n'avait pas d'estimation. De façon similaire, il semble y avoir un large consensus sur l'idée que les services sont sous-financés et il semble que personne ne dispose de chiffres officiels. Comme point de départ, faire une estimation du montant supplémentaire qui pourrait être nécessaire... Je pense que quelqu'un devrait s'en charger — c'est certainement dans notre mandat, ou d'autres personnes pourraient le faire —, mais le seul fait d'obtenir d'abord une telle estimation aiderait les parlementaires à tenir un débat politique très sain.

Bob Zimmer: Oui, c'est une excellente réponse.

Je passe à ma deuxième question, monsieur Jacques.

Aux pages 3 et 4 de votre rapport intitulé *Budget 2025: enjeux pour les parlementaires*, il est question du solde budgétaire. Si l'on additionne les sommes qui figurent à la page 3, soit 78,3 milliards de dollars cette année, 65,4 milliards l'année prochaine, 63,5 milliards en 2027-2028, 57,9 milliards en 2028-2029 et 56,6 milliards

supplémentaires en 2029-2030, au total, 321,7 milliards de dollars seront ajoutés à la dette nationale. C'est pour les cinq prochaines années. C'est plus du double des 154 milliards de dollars de l'ancien premier ministre, Justin Trudeau.

Le premier ministre actuel a promis de diminuer les dépenses et d'augmenter les investissements, mais il semble qu'il dépense beaucoup plus, selon mes estimations et d'après l'information contenue dans votre document. Cette énorme augmentation des dépenses publiques et de la dette vous préoccupe-t-elle?

Jason Jacques: Monsieur le président, je vais seulement vous demander si le Comité souhaite que je réponde à cette question. Je suis tout à fait disposé à répondre aux questions sur notre analyse et j'ai certainement une réponse à donner, mais il me semble que la question ne porte pas tout à fait sur le sujet pour lequel nous avons été invités à témoigner devant le Comité aujourd'hui.

Le président: Vous avez raison, donc...

Jason Jacques: Oui, n'hésitez pas.

Le président: Non, je veux dire, restons-en à ce que nous sommes censés faire. Je crois avoir entendu quelque chose [*inaudible*].

Jaime Battiste: J'invoque le Règlement.

Bob Zimmer: J'ai posé la question. J'aimerais obtenir une réponse. C'est votre rapport...

Jaime Battiste: J'invoque le Règlement.

Le président: Au sujet du rappel au Règlement...

Bob Zimmer: Oui, j'aimerais avoir une réponse à ma question.

Jaime Battiste: J'invoque le Règlement.

Le président: Vous devez vous en tenir au contexte. Même les témoins ont indiqué qu'ils estimaient que cette question était irrecevable. Je vous serais donc reconnaissant...

Jamie Schmale: C'est le temps d'intervention de M. Zimmer.

Le président: Je peux...

Jaime Battiste: Je lui rendrai son temps de parole, mais j'invoque le Règlement. Nous avons invité le directeur parlementaire du budget par intérim pour parler des services de police autochtones.

Il a accordé une excellente entrevue à CTV, que vous pouvez regarder, au cours de laquelle il a répondu à la question que vous posez, je crois. Je pense qu'il en est question.

Le président: Nous vous redonnerons votre temps de parole, mais veuillez poser une autre question, car même le témoin a indiqué qu'il ne trouvait pas cette question appropriée.

Jamie Schmale: Cela m'intéresse.

Bob Zimmer: Oui, même lorsqu'on parle des services de police des Autochtones et des Inuits, étant donné que le budget a beaucoup augmenté et que d'autres besoins et d'autres demandes justifient l'utilisation de ces fonds pour les services de police, pensez-vous que les dépenses consacrées à d'autres choses que les services de police sont excessives, que 321 milliards de dollars, c'est trop?

Jason Jacques: Je pense que si l'on revient aux commentaires quant au texte et aux observations que nous avons faites dans notre note sur les questions budgétaires pour 2025, la situation économique et financière est très difficile. Il est certain que dans une telle situation, où un consensus semble s'être dégagé sur l'idée que ces services essentiels à l'échelle nationale, et un service essentiel très important, sont sous-financés, le fait de déterminer clairement le niveau de financement approprié et de le chiffrer pourrait certainement aider les parlementaires à s'y retrouver dans les compromis très difficiles à faire actuellement dans le contexte budgétaire.

Bob Zimmer: Merci.

Le président: Nous passons maintenant au secrétaire parlementaire, M. Hanley, qui dispose de six minutes.

Brendan Hanley (Yukon, Lib.): Je vous remercie beaucoup de votre présence aujourd'hui et de votre analyse rapide. Je vous en suis très reconnaissant.

J'ai quelques questions à vous poser afin de mieux comprendre le travail que vous avez accompli et certaines des conclusions que vous avez tirées.

Vous soulignez clairement qu'il y a un écart entre le financement et les dépenses, essentiellement. Vous mentionnez ensuite l'une des raisons de cet écart, à savoir le décalage entre les cycles budgétaires des provinces, des territoires et du gouvernement fédéral.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet et sur les autres raisons qui expliquent cette différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles? Qu'est-ce qui explique cette situation? Surtout, l'idée ici n'est pas d'épargner le gouvernement fédéral au sujet de ses dépenses, mais plutôt de mieux comprendre quelle est l'incidence du décalage ou de l'insuffisance du financement provincial et territorial.

• (1755)

Govindadeva Bernier (directeur, Analyse budgétaire, Bureau du directeur parlementaire du budget): Comme vous le savez probablement, dans le cadre du Programme de services de police des Premières Nations et des Inuits, le PSPPNI — et il en va de même pour le programme des installations —, les coûts sont répartis entre les deux ordres de gouvernement. Le gouvernement fédéral assume 52 % des coûts et le gouvernement provincial, 48 %. Pour que le gouvernement fédéral débloque les fonds, il faut que la province ou le territoire fournisse les 48 % restants.

Les responsables de Sécurité publique Canada nous ont dit, et cela figure également dans le rapport sur les résultats ministériels, que, par exemple, lorsque l'on a annoncé une augmentation du financement dans le budget 2021, les provinces ont été quelque peu prises au dépourvu. Le gouvernement fédéral dispose de ces nouveaux fonds et souhaite les verser aux services de police des Premières Nations, mais les provinces ont peut-être déjà présenté leur propre budget ou sont peut-être en plein cycle de planification. Ainsi, elles devront peut-être attendre l'année suivante pour pouvoir verser leur part du financement. C'était l'une des raisons, comme je l'expliquais, pour lesquelles il y avait souvent des écarts.

Plus récemment — et cet exemple n'est pas mentionné dans le rapport —, dans le budget de 2024, on a également annoncé un financement supplémentaire pour le Programme des services de police des Premières Nations et des Inuits et le Programme des installations de services de police des Premières Nations et des Inuits. Lorsque le plan ministériel de Sécurité publique Canada a été déposé, en juin 2025, ce financement supplémentaire ne figurait toujours

pas dans le plan triennal. Ce n'est que dans le budget supplémentaire des dépenses (B), qui a été déposé il y a deux semaines et qui fera l'objet d'un vote avant le 10 décembre, que des fonds supplémentaires ont été accordés ou, à l'heure actuelle, qu'ils sont demandés. Il semble également y avoir un retard dans la planification.

Brendan Hanley: Vous avez peut-être répondu à ma question de manière générale, mais j'ai remarqué, plus précisément, en regardant la figure 1, que l'écart est nettement plus important, je pense, en 2023-2024 qu'en 2024-2025. C'est presque comme s'il y avait eu un rattrapage en quelque sorte. Y a-t-il une raison particulière qui explique que cette année-là...?

Govindadeva Bernier: Je ne peux pas vous dire s'il y a une raison particulière. Il est possible que les provinces et les territoires aient rattrapé leur retard à un moment donné et aient pu s'assurer de fournir leur propre part du financement, mais je n'en ai vraiment aucune idée.

Brendan Hanley: Si vous deviez entreprendre une analyse plus approfondie, je suppose que vous pourriez répondre à ce genre de questions.

Govindadeva Bernier: Nous pourrions y répondre, mais ce ne serait pas nécessairement la même chose que de faire une estimation du déficit de financement qu'il faudrait combler actuellement pour atteindre les niveaux de service qui seraient probablement nécessaires dans les services de police des Premières Nations.

Brendan Hanley: Je comprends et...

Govindadeva Bernier: Cependant, c'est certainement le type d'analyse que nous pourrions faire, si on nous le demandait.

Brendan Hanley: Monsieur Jacques, souhaitez-vous ajouter quelque chose?

Jason Jacques: Je voulais seulement ajouter qu'au cours des 17 dernières années, c'est le huitième rapport que notre bureau a produit sur les déficits de financement de services essentiels, qu'il s'agisse de l'éducation, des soins de santé, des dépenses en capital et des dépenses de fonctionnement ou de l'approvisionnement en eau potable et du traitement des eaux usées des Premières Nations. Notre bureau a déjà vu des graphiques comme celui-ci par le passé. Ce qui ressort de celui-ci — M. Bernier a raison de dire que nous n'avons pas de réponse précise —, et nous avons vu cela huit fois auparavant, c'est que, généralement, la capacité des 634 Premières Nations du pays à absorber immédiatement une augmentation importante du financement est relativement limitée. Ce n'est pas que l'argent ne peut ou ne doit pas être utilisé. C'est simplement que, lorsque les gouvernements se réunissent et disent que le financement augmentera considérablement l'année suivante, tout le monde est heureux, puis le vrai travail doit commencer, c'est-à-dire celui qui consiste à prendre l'argent et en faire usage.

• (1800)

Brendan Hanley: J'imagine que cela confirme l'une de vos deux conclusions selon laquelle un financement stable à long terme permettrait manifestement d'atténuer le phénomène de sous-capacité lié au financement à court terme.

Jason Jacques: Oui, tout à fait.

C'est... En général, lorsque nous nous sommes penchés sur le financement fédéral de divers programmes destinés aux Premières Nations dans le passé, deux éléments ou deux questions en ressortaient: le financement et la gouvernance.

En ce qui concerne la gouvernance, les gouvernements fédéral et provinciaux veulent agir, investir des fonds supplémentaires, sans nécessairement être en mesure de fournir les orientations ou les garanties auxquelles s'attendent les Premières Nations. Par exemple, la Ville de Québec peut fournir à son service de police des indications d'une année à l'autre, voire sur plusieurs années, quant au montant des fonds qui seront disponibles et au type de soutien qui sera offert. En revanche, dans le cas de la Première Nation de Garden River, on doit composer avec le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral et la situation sur le terrain.

On peut être amené à traiter avec plusieurs ministères différents. On doit tenir compte de plusieurs accords et la situation se complique très rapidement, en particulier compte tenu des divers calendriers électoraux.

Encore une fois, c'est un sujet qui revient sans cesse.

[Français]

Le président: Merci.

Monsieur Lemire, vous avez la parole pour six minutes.

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Monsieur Jacques, monsieur Bernier, je vous remercie du travail que vous faites et de l'impact que cela nous permet d'avoir dans le nôtre.

Dans votre présentation, vous avez abordé l'importance d'analyser les coûts nécessaires pour rendre essentiels les services de police des Premières Nations et des Inuits. Vous avez manifesté un intérêt pour cette question. J'en déduis donc que le Comité devrait aussi s'y intéresser et en faire une recommandation dans son rapport.

Selon vous, quelles pourraient être les balises susceptibles de mieux encadrer cela et que nous pourrions recommander dans cette étude?

Jason Jacques: Si votre comité le mentionnait dans son rapport, ce serait une priorité pour nous.

Les données existent déjà au sein du gouvernement du Canada et à Statistique Canada. Il existe déjà quelques modèles à la Gendarmerie royale du Canada et dans les services de police de quelques provinces permettant de déterminer la qualité des services et le type d'investissements qui seraient nécessaires.

En toute honnêteté, la méthodologie de ce type d'analyse est simple. La complexité vient de la nécessité de convaincre les gens de transmettre leurs données et la méthodologie utilisée. Les fichiers Excel existent déjà. Il s'agit simplement de les trouver et d'acheter quelques pizzas et du Coca-Cola pour M. Bernier.

Ce que je veux dire par là, c'est qu'il suffit de lui laisser huit semaines, deux mois, pour faire cette analyse, et il y aura un résultat.

Sébastien Lemire: J'aimerais vous poser une question qui me paraît assez complexe.

Votre rapport mentionne que les cycles de financement fédéraux et provinciaux sont souvent mal alignés, ce qui complique les accords de partage des coûts pour les services de police des Premières Nations.

Selon vous, ce désalignement cause-t-il notamment le sous-financement chronique que nous observons dans le programme ou

s'agit-il plutôt d'un symptôme d'une ambiguïté juridictionnelle plus profonde entre les ordres de gouvernement?

Quelle réforme structurelle serait nécessaire pour réduire cette friction?

Il est évidemment question du partage des coûts selon un ratio de 52 % pour le gouvernement fédéral et de 48 % pour le gouvernement provincial ou territorial, qui donne souvent le sentiment de niveler les investissements par le bas plutôt que par le haut.

Govindadeva Bernier: Je ne pense pas que nous ayons nécessairement des recommandations à faire à cet égard.

Par contre, il faut noter une chose intéressante. Dans tous les accords de financement, il y a une liste de critères qui déterminent ce qui sera considéré pour établir le niveau de financement nécessaire. Toutes sortes de statistiques sont prises en considération, notamment le lieu géographique, le type de communauté, à savoir si c'est une communauté isolée ou non, la taille de la population, les taux de crimes graves. Au bout du compte, il faut prendre en compte deux derniers points, soit la disponibilité des fonds fédéraux et des fonds provinciaux.

J'ai l'impression qu'il y a de la bonne volonté pour ce qui est de verser l'argent nécessaire pour offrir les services requis. Cependant, si le gouvernement fédéral n'a pas suffisamment de fonds, ou si la province ou le territoire n'en a pas suffisamment non plus pour s'arrimer au gouvernement fédéral, on arrive toujours à un cul-de-sac, soit à un manque de fonds.

Nous avons donné pour exemple un service de police autochtone de l'Ontario, soit le Service de police Nishnawbe Aski. Celui-ci a adhéré volontairement à la loi provinciale. La province de l'Ontario semble avoir un genre de cadre d'analyse pour déterminer quels services essentiels doivent être fournis une fois qu'ils sont couverts par la législation.

Cela a permis de déterminer qu'il fallait doubler le nombre d'agents de police. Dans les conversations que nous avons eues avec Sécurité publique Canada, on nous a dit que la province s'était tournée vers le fédéral pour demander une augmentation du financement, soit de leur verser une contribution de 52 %, puisqu'il n'y avait pas assez de fonds dans son enveloppe budgétaire.

Ce n'est qu'un service de police parmi d'autres, mais c'est le plus grand au Canada. Ce ne sont probablement pas tous les services de police qui auraient besoin de doubler le nombre d'agents de police, mais ça montre quand même un peu les limites du système actuel.

● (1805)

Sébastien Lemire: Supposons que l'Ontario versait, par exemple, 98 \$ et que le fédéral versait juste 52 \$, est-ce qu'on empêche l'Ontario de donner la somme de 98 \$?

Qu'arrive-t-il, concrètement?

Govindadeva Bernier: Le montant de 98 \$ ne sera certainement pas versé par le truchement du Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit, parce que le ratio de 52 % à 48 % est vraiment strict.

Par contre, plusieurs autres initiatives provinciales et fédérales existent. Par exemple, il y a un fonds pour combattre la criminalité sévère, qui fournit du financement à plusieurs services de police, pas seulement des services de police des Premières Nations.

Ils reçoivent aussi parfois du financement dans le cadre d'autres initiatives. Les provinces ont probablement aussi d'autres structures de financement, s'ils veulent verser des fonds directement.

Cela dit, tout ce qui passe par le truchement de ce programme précis doit vraiment respecter le ratio de 52 % à 48 %.

Sébastien Lemire: Dans votre rapport, vous mentionnez ceci: « Lorsque nous avons demandé des copies électroniques de ces données dans un format de feuille de calcul, on nous a dit que l'information n'était pas disponible dans ce format. »

Lors de son témoignage, en 2024, Shawn Tupper, sous-ministre à Sécurité publique Canada, avait dit ceci:

Nous n'avons tout simplement pas été en mesure de maintenir un système de TI qui nous permet de faire le genre d'analyse de données dont nous avons besoin. C'est quelque chose que j'examine en ce moment, et je cherche des moyens de trouver l'argent nécessaire pour faire ce genre d'investissement. C'est un défi auquel je fais face à l'échelle du ministère.

Comment peut-on interpréter le fait que, en 2025, Sécurité publique Canada est incapable d'être transparent lorsqu'il fournit du financement pour les services de police des Premières Nations et des Inuits au Canada?

Govindadeva Bernier: Je ne sais pas si nous pouvons interpréter quoi que ce soit à cet égard. Ce n'est pas dans notre mandat.

En revanche, je peux vous donner un peu de contexte.

Toute l'information nous a quand même été soumise, mais c'était comme si on nous avait donné des documents papier. Il y avait des colonnes de chiffres sur des tonnes de pages.

Pour pouvoir les analyser, il fallait les saisir manuellement à l'ordinateur, dans une feuille de calcul Excel. C'était là, le problème. Je ne veux pas défendre le ministère, mais il n'a peut-être pas eu suffisamment de temps pour améliorer son système d'information en un an.

Toutefois, ce n'est pas notre rôle d'énoncer une opinion là-dessus.

Sébastien Lemire: Merci. Votre réponse me satisfait.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Lemire.

[Traduction]

C'est maintenant au tour du député Stevenson, qui dispose de cinq minutes.

William Stevenson: Merci.

Je pense que M. Lemire a consulté mes notes et qu'il m'a subtilisé certaines de mes questions. J'en avais plusieurs, et c'était exactement les mêmes. Je vais en poser quelques-unes de manière différente.

Je ne pense pas que vous étiez ici lorsque la cheffe Bell a comparu, mais je lui ai demandé si elle pouvait nous dire notamment quel serait le nombre optimal d'agents par région ou par tranche de population.

D'après certaines des données disponibles, la ville la plus proche de chez moi atteint le niveau de population à partir duquel elle doit avoir son propre poste de police. Toute ma région est desservie par la GRC. On sait qu'une ville a droit, en fonction de sa population, à un certain nombre d'agents de la GRC et que chacun de ces agents vient avec un coût bien précis.

Certaines affirmations d'ordre très général déplorent un sous-financement. Vous avez indiqué que vous seriez disposé à entre-

prendre une étude. Je me demande si vous pensez avoir accès à l'information nécessaire pour pouvoir analyser et quantifier tout cela. Je suis moi-même comptable agréé, et j'aimerais bien avoir les chiffres et les coûts pour savoir exactement de quoi il en retourne.

Pensez-vous avoir accès aux données requises pour déterminer quels sont les chiffres réels, plutôt que de simplement parler d'un sous-financement, et pour pouvoir calculer le nombre d'agents vraiment nécessaires? Nous pourrions déterminer combien tout cela coûtera si nous arrivons à établir le nombre optimal d'agents par secteur. Je pense que la situation sera différente dans certaines régions rurales par rapport à certaines bandes et à certaines réserves. En outre, les chiffres n'y seraient pas les mêmes que ceux obtenus pour les villes.

Auriez-vous l'assurance d'avoir accès à ces données si vous réalisiez une telle étude?

• (1810)

Jason Jacques: Les données existent certainement.

J'ai parlé à un autre membre du Comité juste avant le début des délibérations, et je lui mentionnais que j'ai eu le privilège de participer à un échange il y a deux ans et de travailler avec Kevin Page à l'Université d'Ottawa. J'ai travaillé sur plusieurs contrats avec des Premières Nations dans le cadre desquels nous avons précisément entrepris de cerner ce type d'écarts en matière de financement, alors je peux pas mal vous garantir que les données existent.

Comme je suis également comptable agréé, je suis assez convaincu qu'il existe des méthodologies pour la GRC, la Police provinciale de l'Ontario, la Sûreté du Québec et les autres corps policiers qui offrent ces services partout au pays.

Cela peut certes se faire, et nous pouvons assurément vous proposer des scénarios. Encore une fois, étant moi-même comptable agréé, je veux bien que tout le monde affirme qualitativement qu'il y a sous-financement, mais pourquoi ne pas simplement mettre des chiffres sur la table...

William Stevenson: C'est en plein...

Jason Jacques: ... et les gens pourront ensuite avoir un débat qualitatif en sachant alors exactement à quoi s'en tenir.

William Stevenson: Je pense que cela répond en grande partie à mes questions.

Le président: Merci.

Nous passons maintenant à M. Battiste pour une période de cinq minutes.

Jaime Battiste: Merci, monsieur le président.

Vous avez parlé de la formule de financement des services de police dans les communautés autochtones et du fait que les fonds doivent provenir du gouvernement fédéral dans une proportion de 52 % et de la province à hauteur de 48 %. Faut-il en conclure que si un gouvernement provincial refuse de financer sa portion de 48 %, notre gouvernement fédéral ne pourra pas investir les sommes correspondantes dans cette province?

Govindadeva Bernier: C'est exact dans le contexte du PSPPNI.

Comme je l'ai mentionné plus tôt en réponse à un autre membre du Comité, il existe d'autres volets de financement qui ne sont pas nécessairement adaptés aux communautés des Premières Nations et des Inuits, mais qui peuvent tout de même permettre de financer des activités précises, par exemple dans les communautés aux prises avec des problèmes de drogue ou de grande criminalité.

Dans le cadre du PSPPNI, si la province ne peut pas fournir sa part de 48 %, le gouvernement fédéral n'injectera pas la sienne ou il investira un montant inférieur correspondant à 52 % du total en fonction de ce que la province met sur la table.

Jaime Battiste: Bien que la situation ne soit pas facile — et en tant que député fédéral, j'aimerais pouvoir dire que c'est le gouvernement provincial qui ne fait pas sa part et qui nous empêche ainsi d'aider les gens qui en ont le plus besoin —, il y a plusieurs scénarios différents. Le principe de Jordan en est un exemple. On met alors de côté les questions de compétence pour s'assurer que le service est fourni, puis on détermine plus tard comment le financement peut être versé et qui en est responsable.

Peut-on imaginer une situation où le gouvernement fédéral dirait qu'il va payer la note totale, pour ensuite toutefois refiler la facture à la province pour qu'elle lui rembourse 48 % des fonds investis afin que la communauté dispose des services de police dont elle a besoin?

• (1815)

Jason Jacques: Pour répondre à votre question, cela ressemble beaucoup au programme d'application du principe de Jordan qui est offert par le gouvernement fédéral sous l'égide de Services aux Autochtones Canada, à la suite de la décision du Tribunal canadien des droits de la personne. Il y a effectivement d'autres exemples de ce genre.

Jaime Battiste: Je pense que votre travail est fascinant parce que vous pouvez faire parler les chiffres à ce sujet. Ce que nous devons vraiment faire, c'est comprendre... Comme vous l'avez dit, nous avons triplé le financement depuis 2015, mais aucune communauté n'est venue ici pour nous dire que tout va bien. On va plutôt nous faire savoir que, malgré le fait que nous avons triplé le financement, il y a moins de policiers autochtones et moins d'Autochtones qui sont recrutés pour travailler dans les services de police.

Quels sont les enseignements que nous devrions tirer des huit rapports précédents du directeur parlementaire du budget pour nous aider à trouver des solutions à ce problème précis concernant les services de police autochtones en nous fondant sur les pratiques exemplaires mises en lumière par d'autres études?

Jason Jacques: Je reviens aux indications que j'ai reçues après notre troisième étude à la demande d'un ancien député fédéral, Charlie Angus, qui m'a aidé à en définir le cadre d'analyse en me demandant si c'était un problème de financement ou bien un problème de gouvernance, ou les deux à la fois. Je pense que, dans la grande majorité des situations, c'est une combinaison des deux.

Du point de vue quantitatif, nous sommes dans l'ignorance. Nonobstant le consensus suivant lequel il y a sous-financement à l'heure actuelle, je pense que nous devrions en fait chiffrer ce sous-financement pour en déterminer l'ampleur dans l'ensemble du pays. De toute évidence, le degré de sous-financement varie d'une communauté à l'autre. À titre d'exemple, la situation à Garden River peut être différente de celle d'Akwesasne.

Pour ce qui est de la gouvernance, c'est une problématique qui relève en grande partie du contrôle du gouvernement fédéral, no-

tamment quant à la façon dont il prend des décisions et dont il collabore non seulement avec les Premières Nations, mais aussi avec les gouvernements provinciaux.

En considérant les autres situations où le gouvernement fédéral fournit du financement en quantité importante, on constate que la manière dont ce soutien financier est offert n'apporte pas de garantie claire aux 634 Premières Nations qui doivent mettre en œuvre les programmes. Il faudrait offrir une certitude quant au financement à plus long terme; prévoir la souplesse suffisante dans la gestion du financement en fonction de la capacité des Premières Nations sur le terrain, laquelle, bien sûr, varie à l'échelle du pays; reconnaître les obstacles particuliers que les Premières Nations devront surmonter; et prendre en considération l'indice d'éloignement — allant de 1 à 4, ce dernier chiffre étant attribué aux communautés accessibles uniquement par avion.

La partie facile dont nous pouvons nous charger consiste à chiffrer tout cela. Si le Comité adopte une motion nous accordant deux ou trois mois à cette fin, nous pourrions nous mettre au travail et vous revenir avec des chiffres.

La partie la plus difficile revient au Comité, qui doit s'asseoir pour schématiser l'enchevêtrement de démarches qu'une communauté comme celle de Garden River doit faire chaque année, du gouvernement fédéral au gouvernement provincial en passant par d'autres sources de financement fédérales et provinciales. Vous pourrez ainsi déterminer de quel borborygme la cheffe de Garden River, pour reprendre cet exemple, doit se dépêtrer année après année et comment tout cela pourrait être simplifié. Heureusement, ce n'est pas quelque chose que nous devons...

Le président: Merci beaucoup.

Jaime Battiste: Monsieur le président, pourriez-vous m'accorder 30 secondes de plus pour poser une question complémentaire?

Le président: Est-ce que tout le monde est d'accord?

[Français]

Sébastien Lemire: Oui.

[Traduction]

Jaime Battiste: Étant donné que nous sommes rendus à la fin décembre et que nous aurons une longue pause d'ici notre retour à la fin janvier, seriez-vous en mesure de nous fournir des renseignements de ce genre pour nous aider à formuler les meilleures recommandations possibles à l'issue de la présente étude?

Jason Jacques: Oui. Tout dépend s'il est possible d'obtenir... Je pense que c'est moins une question de données qu'une affaire de cadre d'affectation des ressources. C'est pourquoi je pense qu'il nous faudrait une motion du Comité de telle sorte que le dirigeant principal des finances de la GRC nous réponde très rapidement lorsque nous communiquerons avec lui en ce qui concerne son cadre d'affectation ou de calcul.

Si vous nous laissez trois mois, vous aurez un beau rapport dans les deux langues officielles du Canada. Si vous avez besoin de quelque chose plus tôt, nous serons heureux d'informer le Comité de certaines de nos conclusions préliminaires.

Jaime Battiste: Oui. J'aimerais proposer que nous le fassions afin d'obtenir les meilleurs renseignements possibles et de nous assurer que nos recommandations vont dans le sens de ce que vous avez pu découvrir à ce sujet.

J'espère que le greffier pourra faire preuve d'un peu de patience avant que nous en arrivions à une formulation écrite.

• (1820)

Le président: Je vois où vous voulez en venir. Nous aurons probablement besoin du texte de la motion.

Nous allons poursuivre avec les questions, mais si vous voulez rédiger une motion qui pourra...

Jamie Schmale: Le témoin a-t-il une idée de ce qu'il souhaiterait retrouver dans cette motion?

Le président: Monsieur Jacques, pouvez-vous répéter ce que vous avez dit au sujet de la motion qui serait nécessaire et que M. Battiste pourrait proposer? Ce serait pour vous accorder un certain temps.

Jason Jacques: Plus c'est simple, mieux c'est pour tout le monde.

Le président: Oui.

Jason Jacques: La motion pourrait simplement demander que le Bureau du directeur parlementaire du budget prépare une estimation de l'écart de financement entre les communautés des Premières Nations soutenues par les programmes fédéraux et provinciaux et les collectivités non autochtones.

Le président: C'est parfait.

Est-ce que tout le monde a bien compris?

Jamie Schmale: J'ai une brève question.

Dans cette motion, monsieur Jacques, avons-nous également besoin de prévoir un budget pour la pizza et les boissons gazeuses?

Des députés: Ha, ha!

Jamie Schmale: Devrions-nous l'inclure? Je pense à l'avenir.

Le président: Très bien. Nous fournirons certainement de la pizza et des boissons gazeuses.

Je vais considérer que c'est recevable et que M. Battiste en fait la proposition.

Je regarde dans la salle, et je vois tous les pouces levés.

(La motion est adoptée. [Voir le Procès-verbal])

Le président: Nous approchons de la fin, mais il y a encore quelques députés qui ont des questions pour nos témoins.

Monsieur Lemire, vous avez deux minutes et demie.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Monsieur Jacques et monsieur Bernier, vous mentionnez dans votre rapport que le directeur parlementaire du budget n'a pas pu effectuer une analyse comparative complète des dépenses des services de police autochtones par rapport à celles des services de police non autochtones. Vous dites aussi que les données disponibles relèvent néanmoins des variations importantes dans le financement et les dépenses par habitant des services de police, selon qu'ils se trouvent dans une réserve ou non.

Par exemple, les dépenses de fonctionnement des services de police, au Canada, selon Statistique Canada, étaient de 335 \$ par habitant en 2022-2023. Du côté de la Sûreté du Québec, on parle d'un

budget d'environ 289 \$ par habitant. Pour les services autochtones, on parle de 2 400 \$ par habitant.

D'abord, comment arrivez-vous à ce chiffre?

Sur le plan de la surveillance policière, cette disparité est-elle le signe d'un sous-financement, d'une inefficacité structurelle ou d'une conception incomplète du programme?

Govindadeva Bernier: Pour ce qui est de la première question sur la façon dont nous sommes arrivés à ce chiffre, nous avons simplement pris le montant de financement qui avait été fourni dans le cadre du Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit. Ce montant comprend à la fois la partie fédérale et la partie provinciale. C'est donc le montant total que le service de police recevait, divisé par le nombre de personnes qui habitaient dans le ou les territoires qu'il servait, puisque les services peuvent servir plusieurs communautés.

Effectivement, c'est un montant beaucoup plus élevé, mais il est important de mentionner, comme d'autres l'ont sûrement fait devant ce comité, qu'on ne peut pas faire des comparaisons en se basant simplement sur le nombre de dollars dépensés par habitant, parce que ce sont des communautés éloignées. Certaines ne sont accessibles que par avion et ont des besoins précis.

Ainsi, même si une communauté est très petite, on ne peut pas simplement y affecter un « demi-policier ». Comme le mentionnait un témoin du groupe précédent, cela prend quelqu'un qui est là la nuit, quelqu'un qui est là le jour et quelqu'un pour les remplacer lorsqu'ils prennent des vacances ou des congés de maladie. Même si la communauté est petite, cela lui prend un minimum de ressources. C'est ce qui fait que le coût par habitant est relativement élevé.

Je ne me souviens plus tout à fait de la deuxième partie de votre question.

Sébastien Lemire: On ne parle donc pas nécessairement d'un sous-financement, même s'il y a un taux de croissance annuel d'environ 12 %, en moyenne, depuis 2018-2019.

N'est-ce pas?

Govindadeva Bernier: C'est cela. Il est important de dire que cela prend un financement équitable, et non un financement égal.

Effectivement, si on regardait juste le nombre de dollars dépensés par habitant, on pourrait penser qu'il n'y a pas de problème de sous-financement.

Sébastien Lemire: Merci beaucoup.

Le président: Merci.

[Traduction]

Nous passons maintenant à M. Schmale qui dispose de cinq minutes.

Jamie Schmale: Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci encore à nos témoins.

J'aimerais revenir sur quelque chose que vous avez dit à M. Battiste il y a quelques instants. Vous avez parlé de certains de ces chefs qui doivent, année après année, s'y retrouver dans le processus à suivre pour présenter leurs demandes.

Comment pouvons-nous en arriver au point...? J'aimerais qu'il y ait un formulaire de rapport normalisé pour tous les ministères — dans un monde idéal, n'est-ce pas? Si j'étais roi, c'est ce que j'aimerais voir. Cela dit, pourrions-nous en arriver à un point où nous tendrions vers une plus grande efficacité avec tous ces formulaires qui doivent être remplis? Non seulement je voudrais savoir s'il y a une façon facile d'y arriver, mais aussi s'il existe une volonté en ce sens au sein du gouvernement, de l'appareil bureaucratique.

• (1825)

Jason Jacques: Je pense que c'est une question qu'il vaudrait mieux poser aux représentants du gouvernement.

Jamie Schmale: Quelle est votre expérience avec eux? Vous avez indiqué qu'ils vous ont donné toute une série de formulaires lorsque vous les avez demandés.

Jason Jacques: Cet exemple précis mis à part, je dirais que, considérant les projets que nous avons examinés, le gouvernement, et en particulier la fonction publique, a su par le passé faire preuve d'une certaine souplesse en modifiant ou en allégeant les exigences en matière de rapports et en les normalisant dans certains cas. Encore une fois, il faut reconnaître que les besoins et les capacités varient d'une Première Nation à l'autre et d'une communauté autochtone à l'autre au pays. Il n'est donc pas nécessairement logique d'avoir un seul formulaire pour tout le monde.

Jamie Schmale: Cela n'a aucun sens. Si vous augmentez votre capacité à traiter les différents formulaires des différents ministères à différents moments...

Jason Jacques: En fait, je pense que c'est l'inverse. Je ne parle pas d'une communauté autochtone ou d'une Première Nation en particulier où il pourrait y avoir une plus grande capacité. J'essaie ici de mettre en corrélation les pendants interne et externe de ma profession de comptable agréé. Pour ce qui est de l'approche de vérification, lorsque vous auditez une entreprise qui a des cadres de contrôle bien établis, une entreprise qui, vous le savez, peut assez bien suivre l'argent et qui a un bon ensemble de politiques, vous en faites moins dans le cadre de la procédure générale d'audit. Vous avez beaucoup plus confiance en ce que vous examinez. Au contraire, lorsque vous commencez à vous intéresser à une entreprise où l'on vous répond qu'il n'y a pas de politique concernant la petite caisse et que l'on ne sait même pas où elle se trouve, cela vous donne à réfléchir, et vous en venez à la conclusion qu'un audit plus détaillé s'impose.

Encore une fois, c'est ce qui est difficile, et le gouvernement l'a lui-même indiqué dans le cadre de son engagement auprès des communautés autochtones et des Premières Nations. On ne peut pas généraliser. Il y a des Premières Nations qui ont une capacité beaucoup plus grande, et il est sans doute plus efficace et plus raisonnable pour tout le monde de les traiter avec une touche plus légère, de façon plus professionnelle, en reconnaissant qu'elles savent ce qu'elles font.

Jamie Schmale: Oui, absolument. C'est simplement que ce sont les petites collectivités qui doivent se donner de plus grandes capacités et qui auront un problème à cet égard.

J'aimerais revenir à ce qui a été dit il y a de cela quelques rapports. Je ne me souviens plus à quand cela remonte; je suis désolé. Cela concernait Services aux Autochtones Canada. Je sais, évidem-

ment, qu'il s'agit ici de sécurité publique, mais je pense que cela peut se justifier, compte tenu des normes d'établissement de rapports.

Il y a le fait que Services aux Autochtones Canada est une entité bureaucratique qui, dans le cadre de son propre mandat, a indiqué vouloir faire en sorte qu'elle n'ait plus elle-même sa raison d'être, mais dont la taille a doublé depuis sa création. Selon des rapports précédents de votre bureau, les fonds octroyés à ce ministère ont considérablement augmenté, mais les résultats ne sont pas à la hauteur de ce niveau de financement, voire ne s'en approchent même pas.

Voilà que nous examinons de nouveau le Programme des services de police autochtones et je vous demande si nous pouvons, sans procéder à une refonte majeure de ce programme, envisager de régler un jour les problèmes que nous continuons de constater?

Jason Jacques: Je pense qu'il vaudrait mieux poser cette question à la vérificatrice générale ou aux deux sous-ministres de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et de Services aux Autochtones Canada.

Jamie Schmale: C'est vrai. C'était la vérificatrice générale, mais votre...

Jason Jacques: De notre côté, à la lumière des rapports sur les écarts en matière de financement que nous avons préparés par le passé, il y a certainement des possibilités d'améliorer les choses du point de vue de la gouvernance.

Je me souviens que nous avons préparé un rapport à l'intention du gouvernement fédéral en 2013 sur le financement des immobilisations pour les écoles des Premières Nations en Colombie-Britannique. Nous avons effectué un sondage auprès des communautés des Premières Nations de la Colombie-Britannique pour recueillir les données. Nous pensions qu'il s'agissait principalement d'une affaire de données et de comptabilité. Chose très intéressante, ce sondage nous a permis de constater d'emblée que les écoles construites dans les communautés des Premières Nations étaient vraiment très grandes. Elles offraient beaucoup de capacité supplémentaire. Lorsque nous avons commencé à tâter le terrain et à poser des questions à ce sujet, la réponse a été très simple. Lorsque vous recevez un appel téléphonique d'Ottawa une fois tous les 30 à 40 ans, et qu'on vous dit: « Félicitations. Vous êtes en tête de liste. Nous allons vous construire une nouvelle école. », vous savez que votre tour ne reviendra pas avant très longtemps, alors vous construisez l'école dont vous pensez avoir besoin au cours des 20 à 30 prochaines années. Il est certain que, du point de vue de la gouvernance... C'était en 2013. J'ai bon espoir que les choses se sont améliorées depuis. Il n'en demeure pas moins que l'on pourrait mieux faire en matière de gouvernance, certainement à cet égard en tout cas.

• (1830)

Le président: Merci beaucoup.

Nous avons hâte de recevoir plus d'information de votre part.

Voilà qui conclut la réunion d'aujourd'hui.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>